

déclencherait un signal inquiétant pour le monde des affaires, risquant d'aboutir à une période d'instabilité prolongée dans l'économie internationale. Les possibilités de commerce et d'investissement s'en trouveraient diminuées, et les perspectives de croissance économique réduites pour tous. Or, ce revers se produirait au moment même où la demande de capitaux d'investissement est sur le point de grimper en flèche, en particulier pour la reconstruction de l'Europe de l'Est et de l'ancienne Union soviétique.

La question du GATT mène bien sûr directement au dossier des accords commerciaux régionaux. Ce qu'il faut se demander à cet égard, c'est s'ils constituent des substituts ou des compléments au régime commercial multilatéral.

Tous les trois - les États-Unis, le Canada et le Mexique - nous sommes membres du GATT et nous avons convenu, dès le début des négociations, que l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) devait être complémentaire - et non un substitut - au programme global du GATT. Au reste, j'y vois un moyen d'accélérer la libéralisation du commerce et de promouvoir les principes de la réciprocité des termes de l'échange que défend le GATT.

Ces principes étaient à la base même de l'ALE. Ils représentent également le fondement des négociations des autres arrangements de commerce, 23 au cours des 25 dernières années. En outre, le GATT servira de point de départ à l'expansion des échanges continentaux avec la nouvelle Communauté européenne et la région de l'Asie-Pacifique, en rapide croissance.

Permettez-moi de présenter rapidement quelques observations sur l'ALE et sur l'ALENA envisagé. Je sais qu'ici, aux États-Unis, les détracteurs de l'ALENA ont manifesté bien des inquiétudes concernant l'avenir de certaines industries américaines. À vrai dire, ils vous donnent un avant-goût de ce que nous, au Canada, nous avons vécu lorsque nous avons mis en place l'ALE. Il reste, toutefois, que personne n'a encore pu m'expliquer, de part et d'autre de la frontière, pourquoi ce prétendu mauvais accord n'a fait qu'accroître régulièrement les échanges bilatéraux depuis sa conclusion, malgré le long ralentissement des économies nord-américaines. La thèse m'apparaît donc difficile à soutenir!

Il est un autre point que j'aimerais soulever. L'ALE n'a pas supprimé tous les différends commerciaux entre le Canada et les États-Unis. Je suis sûr que personne ici n'est assez naïf pour croire qu'il pourrait ne jamais y avoir de litiges commerciaux entre des partenaires qui font entre eux des échanges commerciaux d'une valeur annuelle de 200 milliards de dollars, le total le plus élevé du monde pour une relation commerciale bilatérale.